



COMPTE- RENDU SOMMAIRE DE LA RÉUNION DE CONSEIL MUNICIPAL DU 21 OCTOBRE 2019

Sous la présidence de Monsieur WEISS Adrien, Maire

Etaient présents : MM. ANDRES Thomas, BUCHY Martial, Mmes COLSON Caroline, MM. EGIZII Marc, HOERR Thierry, Mmes HUMMEL Jeannine, KLIPFEL Aline, LOGEL Clothilde, MUCKENSTURM Christiane, MM. KLEIBER Jean-Georges, KOEBEL Jean-Claude, MOSSER Laurent, Mmes PHILIPPS Anne-Sophie, PFISTER Anne-Marie, RIMELEN Marie-France, MM. WACKENHEIM Hubert, WEISS Adrien

Absents excusés : MM. MATHIAS Jean-Charles, HOF Jean-Claude (pouvoir donné à M. Thierry HOERR), RIBREUX Jérôme, Mmes GROSSE Sabine, HAEFFNER Nicole

Absents : Mmes BRAYÉ Brigitte, PFEIFFER Catherine, SCHNEIDER SUSS Florentine, M. PINHEIRO Sébastien

Secrétaire de séance : MUCKENSTURM Christiane

Nombre de voix délibératives : 18



1) FIXATION DES LOYERS DES PROFESSIONS MÉDICALES ET PARA-MÉDICALES DU 8 RUE DES POTIERS

VU l'avis de la commission des finances en date du 14 octobre 2019,

Les travaux au sein du 8 rue des Potiers ont commencé. Pour rappel, les professionnels qui utiliseront les locaux sont :

- Le centre de soins pour une superficie de 119.72m²
- L'AST pour une superficie de 96.48m²
- L'UMS pour une superficie de 117.71m²
- Les kinésithérapeutes pour une superficie de 86.78m²

Considérant que pour chaque professionnel, un bail professionnel sera établi,

Considérant qu'il est proposé 8€ HT/m² + taux de TVA en vigueur comme base de loyer,

Après délibération, le Conseil municipal décide **à l'unanimité des voix** de fixer le tarif à 8€ HT du m² + taux de TVA en vigueur et autorise Monsieur le Maire à signer les baux professionnels dès l'intégration des professionnels dans les nouveaux locaux.

2) DEVIS POUR UNE ÉTUDE DU SYSTEME DE CHAUFFAGE DU 8 RUE DES POTIERS

VU l'avis de la Commission finances en date du 14 octobre 2019,

Considérant la nécessité de faire une étude sur réseau de chauffage,

Après délibération, le Conseil municipal décide de valider **à l'unanimité des voix** :

- La signature de l'étude pour un montant de 5760€ auprès du groupe OTE et tout document pouvant s'y rapporter.

3) PARTICIPATION EN MATIERE DE PREVOYANCE POUR LE PERSONNEL COMMUNAL

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré **à l'unanimité des voix** :

DECIDE D'ADHERER à la convention de participation mutualisée d'une durée de 6 années proposée par le Centre de Gestion du Bas-Rhin pour le risque PREVOYANCE couvrant sur les risques d'incapacité de travail, des risques d'invalidité et liés au décès, à compter du 1^{er} janvier 2020.

DECIDE D'ACCORDER sa participation financière aux fonctionnaires et agents de droit public et de droit privé en activité pour le risque PREVOYANCE.

CHOISIT de retenir l'assiette de cotisation de base comprenant le traitement indiciaire brut et la NBI.

AUTORISE le Maire à signer les actes d'adhésion à la convention de participation mutualisée prévoyance et tout acte en découlant.

4) MARCHE PUBLIC D'ENTRETIEN A L'ESCAL : validation de l'entreprise

VU l'avis de la commission des finances en date du 14 octobre 2019,

Considérant qu'une consultation a été lancée auprès de diverses entreprises pour assurer le nettoyage complet des locaux de l'ESCAL à compter du 1^{er} novembre 2019 et ce, pour une année,

Le Conseil municipal, après avoir délibéré **à l'unanimité des voix** :

Décide de valider l'offre de l'entreprise SNETT de Hatten et autorise Monsieur le Maire à signer tout document s'y rapportant.

5) LICENCE IV

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal que la Commune a acheté une licence d'exploitation de débit de boissons et spiritueux de 4^{ème} catégorie accordée par arrêté préfectoral rendu le 19 août 1999 au restaurant « Au Lion d'Or » de Schwabwiller géré par Mme Frieda STOETZEL.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré **à l'unanimité des voix** :

- Accepte de confier la gestion de la licence IV à un agent communal
- Autorise Monsieur le Maire à signer tout document s'y rapportant afin que le transfert de la licence puisse se faire.
- Autorise Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant par la suite à la gestion de cette licence.

INFORMATIONS DIVERSES :

Demande de nouvelle boîte aux lettres : Monsieur le Maire va faire une demande auprès des services de la Poste pour qu'une nouvelle boîte aux lettres soit mise en place à la Mairie.

Suite des discussions concernant le Cabaret : Monsieur le Maire a fait suite des discussions concernant le rachat du bâtiment Le Cabaret ainsi que de son fonds de commerce à l'ensemble des élus du Conseil municipal. En effet, un architecte s'est déplacé pour estimer le coût des travaux à faire sur le bâtiment et le constat a été assez négatif avec des coûts astronomiques (reprise totale de l'électricité, manque d'isolation, toiture à revoir...)

Aussi, d'autres hypothèses sont en train d'être évoquées avec les élus.

Affiché du 23 octobre au 23 novembre 2019

La Secrétaire de séance
Christiane MUCKENSTURM

Le Maire
Adrien WEISS

